

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme BLANLUET-CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mr GAUTHERON), Mme ROUGET Nathalie (pouvoir à Mme BLOT), Mr MARION Michel (pouvoir à Mme PICARD) et Mme AUCOIN Nathalie (pouvoir à Mr HEUDIER)

Absents : Mr BOURIQUET Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BLANLUET-CARN Florence

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BLANLUET-CARN Florence se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2019/0085 TRESORERIE

A ce jour, la trésorerie positive en compte au Trésor Public s'élève à 78 369,90 €

Toutes les factures reçues jusqu'à aujourd'hui sont mandatées, il reste à percevoir d'ici la fin d'année au moins les 21 201€ d'attribution de compensation de décembre de la CCSN et les 22 053 € de participation 2019 de la CCSN (remboursement frais de mise à disposition pour l'entretien de la voirie communautaire et chemins de randonnée).

La trésorerie au 31/12/2019 devrait donc être d'environ 120 000 €

2019/0086 PRETS Budget Commune

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à souscrire un contrat de prêt de 170 000 € destiné à financer les travaux de réhabilitation des 2 logements de la Place du Marronnier et un autre de 170 000 € pour les autres divers travaux à réaliser, et équipements et matériels à acquérir.

Après exposé des propositions du Crédit Agricole Centre Loire et de la Caisse d'Épargne, il est proposé au Conseil Municipal

- de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire

- un emprunt d'un montant de 170 000 €, pour la réhabilitation des 2 logements, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt fixe : 0,78%

Périodicité : trimestrielle

Echéances : constantes : 2 297,12 €

Frais de dossier : 0.10 % = 170 €

Débloqué des fonds : 10 % minimum avant le 30/03/2020, mise à disposition totale des fonds au plus tard 1 an après la première réalisation

Typologie Gissler : 1A

- un emprunt d'un montant de 170 000 €, pour financer les diverses opérations d'investissement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 15 ans

Taux d'intérêt fixe : 0,64%

Périodicité : trimestrielle

Echéances : constantes : 2 973,77 €

Frais de dossier : 0.10 % = 170 €

Débloqué des fonds : 10 % minimum avant le 30/03/2020, mise à disposition totale des fonds au plus tard 1 an après la première réalisation

Typologie Gissler : 1A

- d'autoriser Mr le Maire à signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Le Maire fait observer au Conseil que

- le prêt sur 20 ans correspond à une durée très raisonnable pour le financement d'un bâtiment qui sera pratiquement remis à neuf

- les échéances de remboursement du prêt "logements" (766 € / mois) seront très facilement couvertes par les deux loyers des logements

- le prêt sur 15 ans correspond à des équipements, achats, matériels divers dont la durée de vie sera sans doute supérieure dans de nombreux cas, mais dont la durée reste raisonnable pour ne pas obérer les finances communales à trop long terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement

- décide de contracter deux emprunts de 170 000 € chacun pour le budget de la Commune auprès de la banque Crédit Agricole Centre Loire aux conditions susmentionnées,

- donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

2019/0087 **DEUX LOGEMENTS PLACE DU MARRONNIER**

- **Choix des entreprises**

Le Maire fait le point des résultats des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour la réhabilitation des 2 logements Place du Marronnier.

Après l'ouverture des plis faite en Commission d'Appel d'Offres, il a été demandé aux entreprises du lot 1 de reconsidérer leurs offres financières.

Mr le Maire donne lecture succincte du tableau récapitulatif des offres (le rapport d'analyses des offres complet étant disponible en Mairie) et propose de retenir :

- pour le lot 1 / GROS ŒUVRE – VRD : l'offre de l'entreprise GONZALEZ, pour un montant de 53 528,21€ HT

- pour le lot 2 / RAVALEMENT EXTERIEUR : l'offre de l'entreprise ENDUIT PRO, pour un montant de 19 757,10€ HT
- pour le lot 4 / COUVERTURE – ZINGUERIE : l'offre de l'entreprise Sarl DELIN, pour un montant de 52 516,24€ HT
- pour le lot 5 / MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES : l'offre de l'entreprise MENUISERIE DE BOURGOGNE, pour un montant de 47 121,77€ HT
- pour le lot 6 / PLATRERIE – PEINTURE : l'offre de l'entreprise J-C MATHIEU, pour un montant de 39 982,15€ HT
- pour le lot 7 / CARRELAGE – FAIENCE : l'offre de l'entreprise CARREAU 3000, pour un montant de 7 200,00€ HT
- pour le lot 8 / REVETEMENT DE SOLS SOUPLES : l'offre de l'entreprise DECORS SOLS PLAFONDS, pour un montant de 2 540,14€ HT
- pour le lot 9 / PLOMBERIE - SANITAIRE – VMC : l'offre de l'entreprise Sarl GALLOIS, pour un montant de 23 876,00€ HT
- pour le lot 10 / ELECTRICITE : l'offre de l'entreprise Sarl GALLOIS, pour un montant de 17 539,00€ HT.

En ce qui concerne le lot 3 / CHARPENTE BOIS : seule l'entreprise Sarl LABEYRIE Louis, a remis une proposition d'un montant de 29 547,95€ HT. Le Maire a demandé au Maître d'œuvre de reconsulter l'entreprise L&M, qui présente toutes les références et garanties requises pour le travail attendu.

Le Maire propose au Conseil, qui accepte, d'attribuer le lot n°3 à l'entreprise qui sortira la mieux classée de la consultation précitée.

Après cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces des marchés avec les entreprises susnommées, pour un montant total de 293 608,56 € HT (éventuellement revu à la baisse en fonction de la suite donnée à l'attribution du lot n°3).

Le Maire notifiera cette décision aux entreprises retenues après avoir informé les entreprises écartées.

- **Plan de financement**

	MONTANT HT
<u>DEPENSES :</u>	
gros œuvre - vrd	53 528.21 €
ravalement extérieur	19 757.10 €
charpente bois	29 547.95 €
couverture / zinguerie	52 516.24 €
menuiseries intérieures / extérieures	47 121.77 €
plâtrerie / peinture	39 982.15 €
carrelage / faïence	7 200.00 €
revêtements de sols souples	2 540,14 €
plomberie – sanitaire – ventilation	23 876.00 €
électricité générale	17 539.00 €
TOTAL DEPENSES :	293 608.56 €

<u>RESSOURCES :</u>	
CCSN : Contrat de Territoire	15 000.00 €
Région : Contrat de ruralité DSPIL	135 000.00 €
Autofinancement :	143 608.56 €
TOTAL RESSOURCES :	293 608.56 €

2019/0088 TRAVAUX STADE DES VARENNES

Les travaux de réparation et aménagement des deux bungalows boules et VTT sont en bonne voie (plomberie, électricité, écoulement pluvial, assainissement EU).

Le Maire a confirmé son accord au SIEEEN pour les dispositions techniques prévues pour l'éclairage public du terrain de boules et des deux bungalows.

2019/0089 CITY STADE / POLE LUDIQUE ET SPORTIF (PLS)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour pour dépouiller la consultation lancée sur la plateforme numérique mise en place par la Région pour la réalisation du city stade prévu au Stade des Varennes, portant sur deux lots (travaux d'aménagement d'une plateforme en enrobé et fourniture et pose d'un terrain multisport).

Le Maire donne au Conseil le résultat de la consultation : 7 entreprises ont répondu, dont 5 pour la plateforme et 2 pour les équipements.

Le Maire rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 et qu'une subvention de 13 000 € est en cours de formalisation auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté : il propose donc de lancer les travaux dès maintenant, après que le Conseil l'ait autorisé à signer les marchés correspondants.

Le Conseil se montre réticent au lancement immédiat des travaux, pensant que c'est à la nouvelle équipe municipale issue des urnes en mars prochain qu'il appartiendra de lancer ce chantier important.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opération qui a été étudiée depuis de nombreux mois, avec une réunion sur le terrain qui a montré l'intérêt de ce programme à destination des jeunes comme des familles, qui fréquentent de plus en plus le site (jeu de boules, VTT, accueil aux chalets dédiés, éclairage public, fêtes à la salle des Varennes, ...).

Le Conseil confirme son intérêt pour l'opération « Parc Ludique et Sportif » tel qu'il a été pris en compte dans l'étude paysagère conduite par le CAUE évoquée ci-dessus.

Le Maire rappelle que le dernier Conseil a validé la présentation de cette opération au financement d'une participation DETR, qui doit être envoyée en Préfecture avant le 15 janvier 2020.

Il propose de profiter du retard imprévu, et décidé ce jour même, du démarrage de l'opération pour élargir la demande de subvention au programme complet évoqué dans le document du CAUE qui porte également sur un skate park, une salle de mise en forme, un parcours de santé, des jeux pour enfants, du mobilier urbain, une pergola, un barnum, et un paysagement complet du site (grands arbres, arbustes, pelouses, ...).

Ce calendrier permettra à la nouvelle équipe municipale d'avoir rapidement une vision précise

du financement du programme, et de prendre une décision en conséquence.

Le Conseil donne son accord à cette procédure et mandate le Maire pour préparer le dossier de demande de financement aux différents bailleurs de fonds.

2019/0090 EXTENSION ELODIE

Le Maire présente au Conseil l'ensemble des devis de 8 artisans concernant les travaux d'extension de la salle ELODIE (création d'un garage, percement d'huisseries, aménagements d'une kitchenette).

Le total dépasse le montant prévu au BP 2019 alors que le coût espéré en passant des contrats en corps d'état séparés était attendu nettement inférieur...

Le Maire a donc demandé un devis à une entreprise susceptible de réaliser la totalité des travaux.

Dans l'immédiat, et afin de ne pas retarder le démarrage de l'opération, le Conseil donne son accord à la réalisation de la dalle béton prévue pour installer le garage, pour laquelle l'entreprise Hydr'Eau Pro a proposé un devis d'un montant de 9 620 € HT.

Le Conseil s'interroge à cette occasion sur l'ambiguïté qui concerne la propriété de la salle événementielle, qui à ce jour, reste partagée avec la Communauté de Communes Sud Nivernais, ce qui interpelle déjà quant à l'exploitation de la salle, mais encore plus lorsqu'il y a des travaux d'aménagement à y effectuer.

Le Maire fait à ce sujet les observations suivantes :

- La Communauté de Communes Sud Nivernais a investi 600 000 € et la Commune environ 150 000 € (études, raccordements, terrassements, VRD pour la part imputable à la salle) ; il avait donc été convenu avec l'ancien Président de la Communauté de Communes du Sud Nivernais que la salle serait considérée comme une copropriété à 80 % de la Communauté de Communes Sud Nivernais et à 20 % de la Commune.

Cette répartition n'a jamais fait l'objet d'un acte officiel, assorti de plans précis décrivant les équipements et surfaces pris en compte dans cette copropriété.

- L'exploitation de la salle fait par contre l'objet d'une Convention de mise à disposition très claire de la salle événementielle et de ses équipements d'accompagnement à l'Association AMELODIE qui a été créée à cet effet.

- La Communauté de Communes Sud Nivernais n'a pas actuellement la compétence « culturelle » (seulement la compétence « événementiel ») ; mais il reste très possible qu'après les élections de mars 2020 et la mise en place d'une nouvelle équipe de gouvernance, la Communauté de Communes Sud Nivernais prenne cette compétence, comme le souhaitent déjà plusieurs Communes.

- Par contre, la Communauté de Communes Sud Nivernais ne prendra pas la compétence « fêtes » qui restera à la Commune, ce pourquoi les aménagements actuels envisagés (garage et kitchenette) ne concerne pas la Communauté de Communes Sud Nivernais

- La nouvelle équipe municipale de Sougy-sur-loire devra donc se déterminer sur plusieurs options :

- maintenir un statu quo un peu flou ... mais qui fonctionne bien depuis de nombreuses années

- penser à une clarification qui amènerait la Communauté de Communes Sud Nivernais à se comporter comme avec le Centre Fresneau, le Musée de la Mine, Amphelia, la

Halte de Fleury, le Stade Nautique, ... et donc à assurer l'investissement, l'entretien, ... et la programmation des spectacles ... mais perdre le contrôle et l'utilisation privilégiée de l'Espace ELODIE ...

- passer au contraire à un transfert complet de propriété (à 1 € ? plus ?) en faveur de la Commune, avec les coûts d'entretien / maintenance qui en résulteraient

- revendre sa part de copropriété ... mais perdre son accès privilégié à la salle pour tous les évènements communaux, les Associations, AMELODIE ... qui devraient faire l'objet de locations au coup par coup ...

- Dans l'immédiat, et compte tenu de ce que toutes les options précitées prendront une ou deux années minimum (consensus des 20 Communes et délais administratifs), il semble que la Commune a intérêt à matérialiser rapidement l'aspect « festif » de la salle pour ouvrir un débat global (Culture + Fêtes) avec la Communauté de Communes Sud Nivernais.

- Il semble donc que la nouvelle équipe municipale devra décider rapidement de la création de la kitchenette et du garage, d'autant que les crédits inscrits au BP 2019 ont été reportés, dans l'hypothèse où les cantonniers pourraient réaliser eux même une grande partie des travaux (sauf électricité).

- Si cette hypothèse se confirmait comme possible, les travaux pourraient être lancés dès le mois d'avril pour être bien avancés pour l'été, dans la mesure où la dalle de béton aura été construite (3 semaines de « séchage ») début 2020.

2019/0091 PERGOLA RESTAURANT

Le Maire fait part du devis reçu le 12/12/2020 de l'entreprise BSS pour la fourniture de la charpente de la pergola du restaurant, qui se monte à 5 546,84 € HT. Il faudra rajouter les fournitures pour la toiture (bac acier ? tuile ?).

Mais au final le total du coût de la pergola sera inférieur au montant inscrit au BP 2020 après le DM du dernier Conseil Municipal (10 000 €).

L'assistance de BSS pour le montage et la pose de la pergola sera gratuite, le travail étant réalisé par les cantonniers.

Le Conseil donne son accord à ce devis et mandate le Maire pour lancer la commande et la pose de la pergola.

2019/0092 EXONERATION LOYERS LOGEMENT RESTAURANT

Le Maire expose au Conseil que les exploitants du restaurant, Mr et Mme THOMAS, qui ont loué le logement attenant, ont emménagé dans un logement assez dégradé, comme l'état des lieux réalisé lors de leur entrée l'avait constaté.

Un accord de principe avait été donné par le Conseil pour que les nouveaux locataires fassent eux même les travaux de réhabilitation, en contrepartie d'une réduction du loyer pendant quelque temps.

Les travaux étant terminés, le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'accorder une exonération de trois mois de loyer (soit d'août à octobre), correspondant à 1 500 €, ce qui couvre sensiblement les dépenses diverses (produits de nettoyage, appareils sanitaires, peinture, plomberie, électricité, sols, ...) supportées par les nouveaux locataires (en sus de leur travail personnel).

20190093 PROGRAMME BUSAGE

Le Maire fait part au Conseil d'une première estimation des travaux nécessaires pour busser les fossés dans le quartier de l'Usage, afin de faciliter le stationnement et le croisement des véhicules en certains endroits étroits. Le coût des buses en plastique est d'environ 2 500 € TTC auxquels s'ajoutent les grilles en fonte des regards à prévoir (environ 1 500 € TTC). Le Maire propose donc d'inscrire 5 000 € supplémentaires dans le programme des busages dans la DM, ce que valide le Conseil.

20190094 AMENAGEMENT CHEMINS

Le Maire présente au Conseil les devis de l'Entreprise Hydr'Eau Pro pour la réalisation de l'aménagement de différents chemins de la Commune :

- chemin du Carnat (léger terrassement, fossés, simple couche de 0/30) : 4 053 € HT
- allée du cimetière (mise en forme de la plateforme, petit gravillon clair sur géotextile) = 2 628,90 € HT
- vélo route (interdit aux véhicules), 2 m de large sur 800 m de long entre la fin de la route du Buisson Prêtre et le stade des Varennes (terrassement léger, petit gravillon) = 2 926 € HT

Le Conseil donne son accord à la réalisation de ces travaux et mandate le Maire pour en finaliser l'exécution avec l'entreprise Hydr'Eau Pro.

20190095 SIGNALISATION

Le Maire rappelle au Conseil qu'une réunion de concertation assez animée, s'est tenue fin 2019 pour concilier les points de vue assez divergeants des habitants du lotissement des Varennes (mise à sens unique, ralentisseurs, zone 30, ...).

Le Maire présente au Conseil les devis de l'entreprise SIGNANET qui récapitule l'ensemble des dispositions techniques à mettre en place pour répondre aux attentes des habitants du lotissement des Varennes, d'une part, du secteur de la Mouille sur la route de Decize, d'autre part, et dans le virage de la Chapelle à Tinte (miroir et bande discontinue au sol).

Les conseillers font observer que les habitants du lotissement des Varennes directement concernés ne sont pas d'accord entre eux, et que beaucoup d'autres habitants trouvent le nombre de panneaux, de coussins, de plateaux et de radars disposés dans la Commune déjà excessifs (il en a été compté 29 sur le seul parcours traversant la Commune) ...

Après débat, le Conseil adopte les dispositions suivantes, concernant la route des Varennes et mandate le Maire pour les mettre en œuvre :

- intégrer la rue des Varennes dans la zone limitée à 30 kms/h (déplacement des 4 panneaux)
- déplacer le panneau d'entrée ouest de la Commune avant le cimetière
- placer trois panneaux « sauf riverains » sous les 3 panneaux de sens interdit
- placer au croisement avec la D262 un panneau sur fond jaune rappelant que ce sens est réservé aux seuls riverains
- placer un miroir à l'intersection avec la route du cimetière.

On attendra le résultat de ces mesures pour envisager un dispositif complémentaire de

ralentissement « léger » (chicanes ? plateau ? coussin ?).

Pour le secteur de la Mouille, sur la VC1 qui est très circulée, et qui dispose déjà d'un plateau traversant, il est proposé les mesures suivantes :

- déplacer les panneaux entrée / sortie de la Commune limitant la vitesse à proximité du croisement avec la D981 afin d'intégrer le secteur de la Mouille dans cette zone limitée à 50 kms/h

- placer juste après un panneau de rappel de limitation à 50 ms/h dans le sens de l'entrée vers la Commune

- placer ensuite un radar pédagogique semblable à celui qu'on trouve juste avant le virage de la Pourette, qui sera maintenu.

On attendra également le résultat de ces mesures pour envisager un dispositif complémentaire de ralentissement léger (chicanes ? plateau ? coussin ? talus ?).

Le Maire verra aussi avec l'Entreprise SIGNANET l'utilisation de l'enregistrement des vitesses dans les radars pédagogiques, afin de pouvoir identifier les contrevenants « à répétition ».

Le Conseil mandate le Maire pour mettre en place ces deux séries de premières mesures à la Mouille et sur la rue des Varennes conformément au devis de l'entreprise SIGNANET n° DE20191274 du 02/12/2019, ainsi que la pose d'un miroir et d'une bande médiane discontinue dans le virage de la chapelle à Tinte conformément au devis de l'entreprise SIGNANET n° DE20191293 du 04/12/2019.

20190096 ENFOUISSEMENT RESEAUX

Le Maire rappelle au Conseil que l'enfouissement des lignes de la 3^{ème} tranche de l'Usage est intégralement financièrement à la charge de la Communauté de Communes : il relancera donc la CCSN pour vérifier l'inscription des travaux dans le programme du SIEEEN et la place du chantier sur la liste d'attente ...

Par contre les travaux d'enfouissement dans le secteur de la Mouille le long de la VC1 sont à la charge de la Commune, avec une participation financière du SIEEEN.

Plusieurs habitants de la Mouille ont manifesté leur souhait de voir l'enfouissement des lignes se réaliser comme dans le Centre Bourg, l'Usage et le hameau de Tinte, où il a été achevé il y a au moins 15 ou 20 ans. Le Maire a demandé un devis au SIEEEN, pour éclairer la décision du Conseil : la participation financière de la Commune s'élève à

- 31 780 € pour la basse tension
- 11 584 € pour l'éclairage public
- 17 364 € pour les télécom (génie civil Orange)

soit un total de 60 728 TTC (par des travaux représentant au total 103 596 €).

Le Conseil donne son accord à l'inscription s'une somme de 61 000 € sur le programme « enfouissement des lignes » dans la DM adoptée à ce jour, et mandate le Maire pour faire les démarches nécessaires pour une réalisation des travaux en 2020 si possible.

20190097 COMPLEMENT GUIRLANDES

Le Maire propose au Conseil d'inscrire 1 000 € dans la DM de ce jour pour acquérir des guirlandes supplémentaires afin d'en doter le secteur de la Mouille qui n'en bénéficie pas, et de compléter le dispositif actuel en certains endroits sous équipés (VC1 notamment).

20190098 PLAN VERT

Le Maire présente au Conseil le document établi par la paysagiste mandatée par le Conseil Départemental via le CAUE pour l'établissement du Plan Vert de la Commune.

Ce document très détaillé, très complet et quantifié, a permis au Maire de consulter deux pépiniéristes, dont l'Entreprise VITTOZ, installée sur la Commune. A ce jour un seul devis (Etablissement HUGUET) est disponible, d'un montant compatible avec le budget affecté au Plan Vert dans le BP 2019.

Le deuxième devis devrait être disponible très rapidement (demain ?).

Sous réserve que le devis de l'Entreprise VITTOZ soit moins disant, à prestation équivalentes ou d'un montant très voisin, le Conseil recommande au Maire de lui confier la réalisation des travaux (fournitures et plantations).

L'étude du CAUE propose également des terrassements importants pour « aplatir » le talus sud de l'actuel terrain de football du stade des Varennes et créer un accès visuellement agréable, en pente douce, jusqu'aux espaces ludiques et sportifs qui seront situés au Nord du terrain de foot (City stade, VTT, skate).

Le Maire fait observer au Conseil que les plantations des grands arbres sont à faire avant le mois de mars, et qu'une décision du Conseil est à prendre rapidement.

Après débat, le Conseil valide les dispositions suivantes :

- accord pour planter les grands arbres en limite du stade des Varennes
- attendre la confirmation par la prochaine équipe municipale de la réalisation du City Stade et du Parc Sportif et Ludique pour faire les terrassements et planter les arbustes et pelouses
- accord pour les autres dispositions du Plan Vert concernant les autres emplacements de la Commune
- le Conseil insiste pour que les dispositions d'entretien de ces nouveaux végétaux (taille et arrosage) soient prises pour éviter que ces investissements importants ne soient faits à fonds perdu ...

Le Maire confirme que la création du PPLS nécessitera des moyens supplémentaires de différents ordres (surveillance, coaching, entretien, maintenance, espaces verts ...) et que la nouvelle équipe municipale devra en tenir compte dans la décision à prendre pour confirmer la réalisation du projet. Et peut-être sera-t-il opportun de mettre en place un dispositif d'arrosage automatique qui s'amortit certainement sur la longue durée (volume d'eau, personnel ...).

20190099 EVACUATION IMMONDICES

Le Maire fait part au Conseil d'une démarche récente en Mairie d'un voisin de M. STANKIEWIEZ à la Cerise, venu se plaindre de la présence d'une décharge sauvage volumineuse à proximité immédiate de son domicile.

Cette situation est très dommageable compte tenu des nuisances subies, mais également car la vente de sa maison se révèle très difficile dans cet environnement très désagréable.

Le Maire lui a exposé que ce problème récurrent depuis de nombreuses années a fait l'objet de multiples interventions de sa part, et aussi de la part de la Gendarmerie, pour que M. STANKIEWIEZ supprime cette décharge et évacue les immondices accumulées.

Un devis a même été demandé à une entreprise spécialisée pour qu'elle assure cette évacuation dans des conditions réglementaires : le devis s'élève à environ 25 000 €, et sa prise

en charge financière par la Commune n'a pas recueilli – à ce jour – l'accord du Conseil.
Le Maire propose de voir avec la Préfecture s'il existe un fonds départemental ou national pour aider financièrement à la solution de ce genre de situation, ce que valide le Conseil.

2019/0100 TEST PILOTE BIODECHETS

Le Maire informe le Conseil de la décision prise en concertation avec la CCSN de suspendre le démarrage du test de collecte et traitement des bio déchets pour diverses raisons : attente des résultats d'une expérience du culbuto conduite à Challuy, impréparation du fournisseur, ... Les 12 socles en béton permettant d'installer les points de collecte dans la Commune ont été mis en place par les cantonniers et les cadres métalliques du fournisseur ont été scellés, car la partie « collecte » du test est certainement appelée à être confirmée, même si la partie « traitement culbuto » n'est finalement pas validée.

2019/0101 CCSN Déchets ménagers : FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de la réflexion autour de l'évolution des modalités de collecte des déchets ménagers en porte à porte, la Mairie de Sougy a proposé à la Communauté de Communes de participer à hauteur de 50 % à l'expérimentation de collecteurs de bio déchets couplés à un composteur innovant sur son territoire.

Il est proposé au Conseil d'accepter d'abonder à hauteur de 3 112,50 € le fonds de concours que mettra en place la CCSN, qui sera le maître d'ouvrage de l'opération, et qui en assurera la gestion "administrative et financière".

Le Conseil Municipal donne son accord à cette participation financière.

2019/0102 SITE INTERNET COMMUNE

Le Maire rappelle au Conseil les difficultés rencontrées par l'animatrice de l'Espace Numérique et la Bibliothèque au niveau du site Internet de la Commune (spams, lenteur d'exécution, serveurs anciens, problèmes de sécurité, etc. ...).

Le site – vieux de 10 ans – doit maintenant être relooké en profondeur, car il présente des signes évidents d'obsolescence. ItiConseil, son créateur initial, a proposé une refonte technique et graphique, une modernisation des menus, une adaptation aux nouveaux supports (tablettes, portable), d'adjonction de certaines fonctionnalités (menus déroulant, paiement en ligne, ...).

Le devis proposé par ItiConseil s'élève à 3 384 € TTC pour une dépense inscrite au budget Primitif de 3 000 € (au budget fonctionnement et non investissement).

Compte tenu de l'urgence de cette refonte pour éviter les difficultés rencontrées, et compte tenu de la qualité des prestations d'ItiConseil et de sa bonne perception de nos besoins lors de l'établissement de la proposition, le Maire a lancé l'opération en novembre, ce qu'approuve le Conseil.

2019/0103 PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATIONS

Le Maire fait le point de l'avancement de l'installation du panneau lumineux d'information :

- le socle de béton a été coulé par les cantonniers, avec les armatures métalliques et les têtes de boulons en attente.

- le raccordement électrique à la Médiathèque a été réalisé, et une gaine est en attente pour le raccordement numérique.

Le panneau devrait être opérationnel en janvier après quelques heures de formation de la secrétaire de Mairie et de l'animatrice de la Cyberbase, assurée par le fournisseur.

2019/0104 NUMERIQUE : FAB LAB / FIBRE NUMERIQUE –SFR/EQUIPEMENTS REALITE VIRTUELLE ENP / ECOLE

Le Maire évoque la présentation le 21 novembre à l'Espace Numérique faite pour l'INFA (Centre de Formation) d'outils numériques de dernière génération (une imprimante 3D, un casque à réalité virtuelle) ainsi qu'une demande de démonstration de visioconférence.

Cette présentation était assurée par le médiateur numérique du Département, Rémy HUOT, qui anime notamment le Fablab (Laboratoire de Fabrication) de Clamecy, en présence du Journal du Centre.

La veille, l'ENP avait reçu la visite de la FOL (Fédération des Ouvres Laïques), qui pourrait lui confier en 2020 un programme d'initiation aux TIC pour ses agents.

Le Maire propose d'acquérir très vite le matériel de réalité virtuelle (console + casque + jeux), pour environ 1000 € (inscrits dans la DM) afin de renforcer l'attractivité de l'ENP pour les jeunes (plus de 13 ans).

Le Conseil donne son accord pour l'achat de ce matériel (un casque seulement dans un premier temps).

2019/0105 CEJ

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de signer un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022 avec la CAF afin de pouvoir continuer à percevoir une aide financière de cet organisme pour la garderie périscolaire.

Les membres du Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire et à S. Blot, Adjointe en charge des affaires périscolaires, pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de ce nouveau contrat.

2019/0106 INTERNET TRES HAUT DEBIT

Le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu le 13 novembre 2019 en Mairie du Président de Nièvre Numérique l'informant de la demande formulée à l'opérateur SFR d'accorder une priorité aux Communes qui lui ont été signalées dans son calendrier de construction des lignes (réseau de fibre optique à l'habitation), dont Sougy-sur-Loire fait partie.

Cette bonne nouvelle a été confirmée par la copie d'un courrier de Nièvre Numérique à SFR citant notamment Sougy-sur-Loire dans les 15 communes identifiées comme prioritaires (la seule avec Lucenay-les-Aix parmi les 20 Communes de la CCSN). Peut-être est-ce le résultat du lobbying intense de ces deux dernières années auprès de Nièvre Numérique, du soutien personnel de la Sénatrice Nadia Sollogoub auprès du Président de SFR ... et sûrement également du besoin urgent formulé par BSS.

2019/0107 ETAT DU PERSONNEL

Le Maire informe le Conseil de la réception d'un nouvel arrêt de travail de Jean ESCRIBANO jusqu'au 31/01/2020.

Le dispositif de remplacement par le duo Serge CHEMINEAU / Jacky CHAUMARD donne toute satisfaction.

Le Maire propose au Conseil de faire bénéficier les deux intéressés d'une indemnité de congés payés qui compensera le bénéfice de l'IAT à laquelle ils n'ont pas droit, ce qui accepte le Conseil.

Par ailleurs, le mi-temps thérapeutique de Karine FALLET ayant pris fin au bout de 12 mois, elle a repris ses fonctions à temps plein, à la Médiathèque et à l'Espace Numérique, avec des horaires aménagés en fonction de ses contraintes personnelles.

Le Maire informe le Conseil de l'affectation suivante qu'il a décidée pour la prime semestrielle IAT inscrite au BP 2019 :

Christelle CHEMINEAU : 120 % du salaire mensuel

Jean ESCRIBANO : 0 %

Karine FALLET : 100 %

Nadine PERIOT : 100 %

Philippe RACHEL : 100 %

Stéphanie PERIOT : non concernée.

2019/0108 INCIVILITES CAMBRIOLAGES

Le Maire évoque les incivilités répétées constatées dans la Commune par de nombreux habitants comme par lui-même.

Il s'en est ouvert aux gendarmes, qui peuvent difficilement intervenir sans avoir le signalement des fautifs.

Il a également questionné le groupe de « jeunes » qui se réunit régulièrement sur la place du Marronnier : ils déclarent formellement ne pas être à l'origine des incivilités constatées (mobilier urbain et panneaux de signalisation malmenés, barrières de sécurité déplacées sur la voirie, guirlandes allumées, ...) ou des dégradations subies au Stade des Varennes (chalets, pistes VTT), car ils sont très attachés à la Commune et à son patrimoine.

Ils ont pris l'engagement de faire une enquête auprès des trublions extérieurs à la Commune, et de leur faire état du risque qu'ils encourent en cas d'identification de leur identité.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil d'un nouveau cambriolage intérieur à la salle des Varennes, qui s'est traduit par le vol de 4 radiateurs, 8 tables, 3 extincteurs, 1 frigo et 6 équipements des fenêtres.

La plainte déposée par le Maire a permis de déclarer le préjudice à l'assurance, et le matériel a été remplacé pour permettre d'assurer le fonctionnement de la salle pour les locations déjà souscrites.

2019/0109 DETR 2020

Le Maire propose aux conseillers de représenter à un financement DETR en 2020 les 2 dossiers suivants :

- « Extension du réseau d'assainissement sur les secteurs du Carnat / Parnat / Mouille », en priorité n°1, déjà présenté en 2019

	MONTANT HT	%
<u>DEPENSES :</u>		
réseau de collecte	198 000 €	
poste de refoulement	50 000 €	
épreuves préalables - réception	5 300 €	
branchements AEP / EP	6 000 €	
honoraires + SPS	19 884 €	
divers, imprévus	4 816 €	
TOTAL DEPENSES :	285 000 €	
<u>RESSOURCES :</u>		
D.E.T.R. :	142 500 €	50
Autre financements :		
Autofinancement (réserve budget Assainissement)	56 500 €	
Emprunt :	86 000 €	
TOTAL RESSOURCES :	285 000 €	

- « Aménagement d'un parc sportif », en priorité n°2, qui comportera
 - 1 city stade, y compris sa plateforme
 - 1 piste de skate rollers
 - 1 parcours de santé
 - 1 espace de mise en forme
 - 1 programme de végétalisation du parc sportif

pour un montant total d'environ 260 000 € HT, et dont le plan de financement sera décidé au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour présenter les deux dossiers en Préfecture avant le 15/01/2020.

2019/0110 DECISION MODIFICATIVE Budget Commune

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

615231	Voirie	- 10 000,00 €
6281	Concours divers CAUE	+ 1 000,00 €

RECETTES

7381	TADM	- 9 000,00 €
------	------	--------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

111/2183	ENP matériel de bureau	+ 4 000,00 €
115/2128	SQUARE autres agencements	- 5 000,00 €
139/2313	TERRAIN PETANQUE immos en cours	+ 500,00 €
135/2152	SECURITE ROUTIERE installations voirie	+ 8 500,00 €
2135/103	CIMETIERE installation générale, agencement	+ 3 200,00 €
210/2135	DECHETS VERTS installation, agencement	- 3 000,00 €
213/2313	VELOROUTE immos en cours	+ 600,00 €
67/2188	SALLE DES VARENNES autre immos	+ 3 000,00 €
70/21538	ECLAIRAGE / POINTS LUM. autres réseaux	+ 61 000,00 €
76/2183	ECOLE matériel informatique	+ 500,00 €
94/2121	PLAN VERT plantations arbres	+ 7 000,00 €

RECETTES

10222	FCTVA	+ 10 000,00 €
114/ ...	LOGEMENTS SCI BOURG	
1321	subvention Etat	- 130 000,00 €
1322	subvention Région	+ 125 000,00 €
1323	subvention Département	- 15 000,00 €
13241	subvention Communes GFP	+ 15 000,00 €
135/13241	SIGNALISATION subvention Communes GFP	+ 2 500,00 €
205/ ...	POLE SPORTIF	
1321	subvention Etat	- 20 000,00 €
1322	subvention Région	+ 500,00 €
1323	subvention Département	- 5 000,00 €
↳ 1641	EMPRUNT	+ 97 300,00 €

après suppression, en investissement, de la proposition :

198/2313(D)	TERRAIN VTT immos en cours	+ 2 500,00 €
1641(R)	EMPRUNT	+ 2 500,00 €

2019/0111 ENQUETE PUBLIQUE renouvellement de lignes électriques – mise en compatibilité PLU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique, portant déclaration d'utilité publique des travaux de renouvellement des lignes à 63 000 volts Champvert / St Eloi 1 & 2 et Imphy / St Eloi et valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Léger-des-Vignes, Sauvigny-les-Bois et Sougy-sur-Loire, se tient depuis le 17 décembre 2019 jusqu'au 23 janvier 2029

La population a été informée règlementairement (affichage en Mairie et sur les lieux, publication sur le site internet de la Commune) et est invitée à y participer dans les conditions

habituelles.

En ce qui concerne la Commune de Sougy-sur-Loire, le tracé de la ligne à 63 kV Champvert – St Eloi indiqué sur le plan de zonage du PLU est différent de celui qui apparaît au Plan des servitudes et ne correspond pas au tracé exact ; il s’agit là d’une erreur de report, l’ouvrage étant situé plus au Sud.

Afin de reporter le futur ouvrage au bon emplacement, il convient de déclasser une bande d’Espace boisée classée (parcelle A 316 – Les Baumes).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en compatibilité du document d’urbanisme des communes de Saint-Léger-des-Vignes, Sauvigny-les-Bois et Sougy-sur-Loire.

Rien ne restant à l’ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 00.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2019 / 0085 à 2019 / 0111.